



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 février 2024 à 19 h au centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT également présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assembler : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIT également présent, à l'ouverture de la séance, 1 membre de la communauté.

La directrice générale informe, l'ensemble des personnes présent, que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera publié sur le web. Par conséquent, toutes les personnes qui restent sur place consentent d'office à ladite publication audio.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence de monsieur le maire Roland Montpetit.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024;
  - 3.2 Adoption des comptes de la période;
  - 3.3 Adoption des états financiers du mois de décembre 2023;
  - 3.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;
  - 3.5 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – Mandat de représentation;
  - 3.6 Congrès annuel de l'ADMQ.
4. Urbanisme et environnement
  - 4.1 Demande d'aide financière – Pêche en herbe;
  - 4.2 Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R. 22 : La lecture des plans et les demandes de permis.
5. Sécurité publique
  - 5.1 Rapport du plan de mise en œuvre local (PMOL) 2023.
6. Loisirs et culture
  - 6.1 Journée des bibliothèques au Salon du livre de l'Outaouais;
  - 6.2 Embauche à la bibliothèque.
7. Informations diverses
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

**2024-02-013**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-014**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
17 JANVIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 tenue au centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-015**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2024-01 DES COMPTES  
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de janvier 2024 dressé par la directrice générale, portant le numéro 2024-01 totalisant une somme de **184 752,06 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>94 174,58 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>1 024,88 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>38 415,30 \$</b>
- Salaires :	<b>51 137,30 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière à procéder aux paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-016**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

La greffière-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de décembre 2023 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-017**

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité, à la date du 5 février 2024 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle

ET RÉSOLU QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale et greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la Municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-018**

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - MANDAT DE REPRÉSENTATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-02-017;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 juin 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-019**

**CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ 2024**

ATTENDU le congrès 2024 de l'ADMQ qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2024;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au congrès est de 577 \$ par personne plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice général et la directrice générale adjointe à participer au congrès 2024 de l'ADMQ et décrète une dépense de 1 154 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'inscription;

IL EST DE PLUS résolu de rembourser les frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-020**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PÊCHE EN HERBE**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire tenir un évènement dans le cadre de la Fête de la pêche en juin prochain;

ATTENDU QUE certaines dépenses devront être encourues en lien avec l'organisation de l'activité, sommes qui ont été prévues au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'inspectrice en bâtiments et en environnement à procéder à une demande de subvention auprès de la Fondation de la faune du Québec afin de tenir la Fête de la pêche et obtenir de la part de la Fondation, 50 ensembles pour jeunes pêcheurs incluant un certificat pêche en herbe faisant office de permis de pêche pour les participants de 6 à 17 ans et une brochure éducative.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-021**

**ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 :  
LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS**

ATTENDU l'offre de formation en classe virtuelle de la COMBEQ et intitulé, Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R. 22 : La lecture des plans et les demandes de permis;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 328,30 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 328,30 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement à l'atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R. 22 : La lecture des plans et les demandes de permis, offert par la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-022**

**RAPPORT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL POUR L'AN CINQ (5)  
PRÉVU AU SCHÉMA LOCAL DE COUVERTURE DE RISQUES EN  
INCENDIES**

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service de sécurité incendie doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport 2023 pour l'an cinq (5);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service de sécurité incendie relatif au plan de mise en œuvre prévue pour l'an cinq (5) au schéma local de couverture de risques en incendies;

ET QU'une copie de la présente résolution et du rapport soient transmis à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-023**

**JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES AU SALON DU LIVRE DE  
L'OUTAOUAIS**

ATTENDU la journée des bibliothèques organisée dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 27,00 \$ par personne plus taxes applicables;

ATTENDU QU'il est opportun pour l'ensemble des équières de la bibliothèque et la responsable de participer à cet événement pour qu'elles soient au fait des tendances littéraires ainsi que des nouveaux développements au sein des bibliothèques;

ATTENDU QUE lesdits apprentissages outillent les équières afin de mieux répondre aux citoyens utilisateurs de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 135,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription des quatre (4) équières et de la responsable, dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais de déplacement leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-02-24**

**EMBAUCHE À LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU l'augmentation des besoins en nombre d'employés pour combler les vacances;

ATTENDU QUE deux (2) candidatures ont été reçues mais une (1) seule candidate s'est présentée à l'entrevue;

ATTENDU QUE le comité d'embauche recommande d'embaucher madame Nathalie Dutrisac au titre d'équière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les recommandations du comité et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat d'embauche avec madame Nathalie Dutrisac.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

**2024-02-025**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 29)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Roland Montpetit, maire

.....  
Anik Morin, greffière-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.